

2 trousses en simple emballage au bloc opératoire du CHU Carémeau Nîmes

Sanitaire

Date de publication : 13 février 2024

Généralités

Objectif :

Diminuer le volume de déchets d'emballage au sein du bloc opératoire sans compromettre la sécurité de la prise en charge du patient.

Évaluation du référencement de certains dispositifs médicaux (ex : trousses universelles, trousses de résection) en simple emballage au bloc opératoire.

En effet, les bonnes pratiques recommandent l'élimination de l'emballage de protection (le plus externe) avant l'entrée en secteur protégé (salle de bloc opératoire…) et juste avant l'utilisation du DM.
En pratique, l'EP et le SBS (système de barrière stérile) sont retirés au même moment en salle lors de la présentation aseptique des dispositifs.

https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/35487421/

Etapes de mise en oeuvre

• Audit des pratiques sur l'utilisation du double emballage en secteur protégé,
• Recensement des avis des professionnels concernés par l'utilisation des dispositifs médicaux,
• Rédaction du cahier des charges lors de l'appel d'offre,
• Essais en salle avec accompagnement du personnel,
• Analyse avant / après du volume de déchets évités par une ACV.

Essaimage

Les principaux leviers

• Lancement d'une dynamique écoresponsable au sein du bloc,
• Sensibilisation du personnel pour éviter les fautes d'asepsie liées à l'ouverture du DM.

Les principaux freins

• Modification des habitudes du bloc opératoire,
• Nécessité de communication,
• L'ensemble des consommables n'est pas éligible au simple emballage.

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

ninon.rouviere@chu-nimes.fr

Les ressources

L'établissement

Date de mise en œuvre : 1 octobre 2020

Durée du projet : 1 mois

CHU Carémeau Nîmes 30029

Type de structure : Sanitaire / Public

Obligation réglementaire : Non

Pas d'obligation de double emballage.

Déclenchement
Une démarche initiée au sein du bloc opératoire pour travailler sur la diminution du volume de déchets générés (groupe Durabloc).

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

7/10

Remplace une pratique existante

Temps

Modifier le cahier des charges lors des appels d'offres, essais...

Peu

Personnel (équipe projet, déploiement...)

• Mobilisation du pharmacien responsable de la gamme pour modification de la référence/évolution du cahier des charges

Peu

Des compétences en interne

• Mobilisation des utilisateurs pour essai, • Mobilisation de la cellule d'hygiène pour validation.

A considérer

Des compétences externes (prestations externes)

Si réalisation d'ACV

A considérer

Des équipements, du matériel

Peu

Des financements (internes et externes)

Le nouveau produit était moins cher (à contraster en fonction des références/fournisseurs/années).

Peu

Parties prenantes associées

- [] Direction
- [] Administration
- [] Services techniques
- [x] Professionnels
- [] Bénéficiaires
- [] Tutelles

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement

Les impacts

Sur l'environnement : Impacts positifs

Impact écologique : 511 Kg équivalents Co2 économisés par an (autres impacts disponibles dans la publication)

Sur les professionnels : Impacts positifs

Non évalué mais diminution des gestes en lien avec l'ouverture des emballages, probablement pourvoyeurs de TMS (troubles musco-squelettiques).

Sur les usagers : Non évalué

Sur l'organisation : Non évalué

Sur le médico-économique : Impacts positifs

Les gains ont été estimés à 2 847€ la première année.